

SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT

(1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)



TEMPS D'ECHANGE AGENTS D'ACCUEIL ET DGS DES MAIRIES SUD GIRONDE



MIEUX VOUS
LOGER
C'EST NOTRE MISSION



INFORMATIONS, CONSEILS ET ORIENTATION DES MENAGES



LE SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT

France Rénov' en 2025

Le service public de rénovation de l'habitat pour un accompagnement de confiance et de qualité auprès des ménages dans tous les territoires sur la rénovation de l'habitat.

Une information neutre, gratuite et indépendante



Technique (travaux)



Juridique



Financière (aides)

...qui couvre l'ensemble des thématiques de rénovation de l'habitat individuel comme collectif :

Rénovation énergétique

Adaptation à la perte
d'autonomie et au handicap

Lutte contre l'habitat indigne
ou dégradé

...et s'adresse à l'ensemble des publics :

Propriétaire occupant

Propriétaires bailleurs

Syndicats des
copropriétaires

Locataires

A disposition des usagers



Une plateforme
numérique unique :
france-renov.gouv.fr



Un numéro de téléphone
unique 0 808 800 700

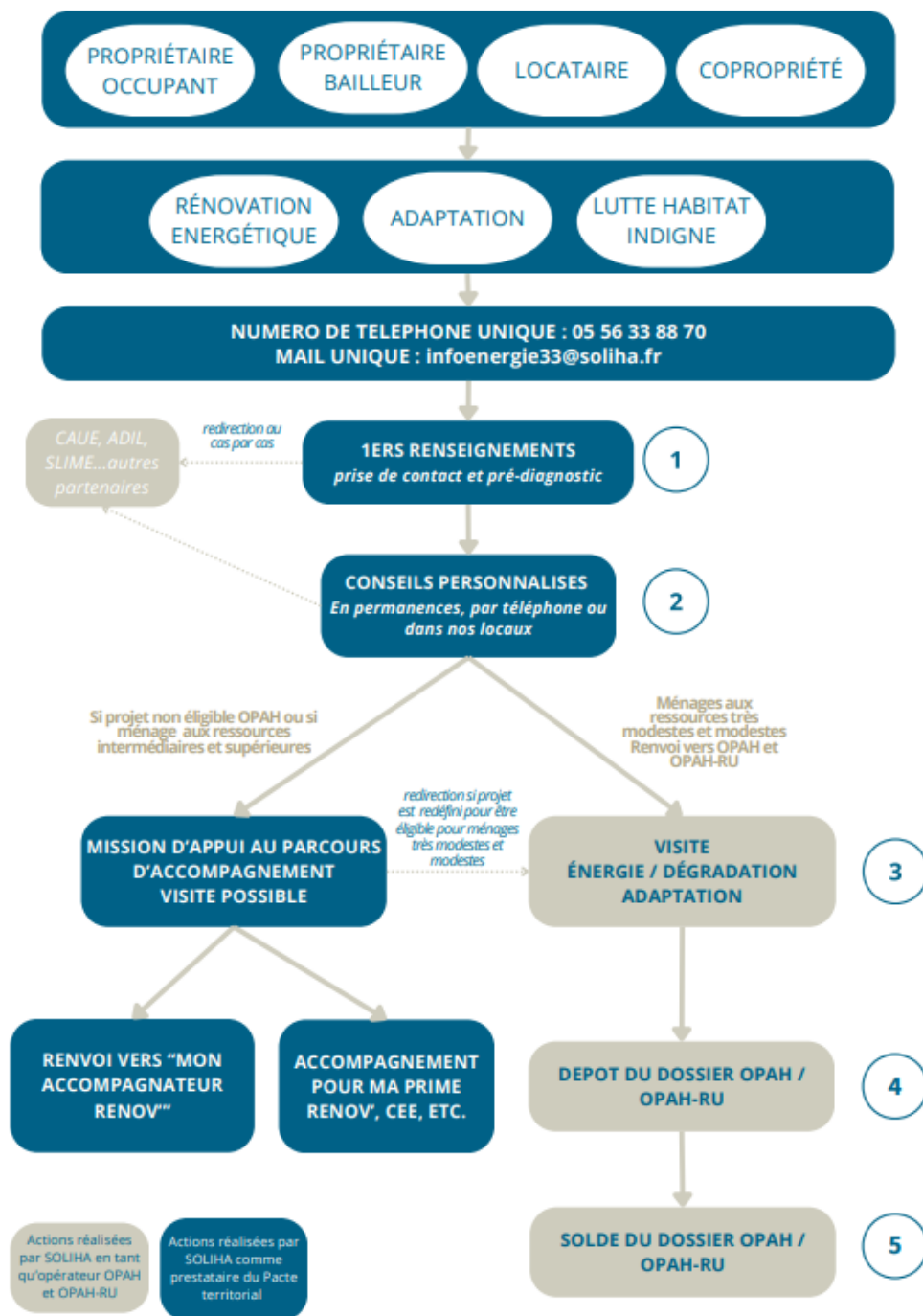


Un Espace Conseil de proximité
En 2025, un objectif de couverture
totale du territoire par des
conseillers France Rénov' avec un
point d'accueil physique périodique
par EPCI



Pour assurer la continuité de ce service public, l'Anah déploie un nouveau mode de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 2025.

Parcours du ménage Pacte territorial Sud Gironde et Convergence Garonne





LES ETAPES D'UN PROJET D'UN PROPRIETAIRE OCCUPANT OU BAILLEUR

1 PREMIERS ÉCHANGES

Échanges avec un conseiller France Rénov' : prise de connaissance des besoins du propriétaire et vérification de l'éligibilité aux dispositifs.

2 CONSEIL PERSONNALISÉ

Pour les ménages, si besoin, un **conseil personnalisé** est effectué lors d'un rendez-vous pour définir le projet de travaux.

3 VISITE OU LOGEMENT

Visite du logement pour projet de travaux énergie ou adaptation sur une résidence principale. Lorsqu'il y a un audit énergétique déjà existant, le conseiller accompagne à l'appropriation de ce document.

4 PLAN DE FINANCEMENT

Plusieurs scénarii de travaux sont proposés au propriétaire. Selon le scénario choisi, un **plan de financement prévisionnel** est proposé.

5 ANALYSE DES DEVIS

Les devis sont analysés et validés par le conseiller France Rénov'. Il peut éventuellement **proposer des modifications.**

6 RENVOI VERS DISPOSITIFS ADAPTES

En fonction du projet choisi, **orientation vers une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage privé ou vers les OPAH en cours.**

INFORMATIONS ET CONSEILS PERSONNALISES

Pour quelles questions?

« Je suis actuellement chauffé au gaz et je souhaiterais changer d'énergie. Quel système installer? »

« Je suis en cours d'acquisition d'une maison qui nécessite des travaux. Quelles sont les aides financières dont je peux bénéficier ? »

« Faut-il remplacer l'isolant existant ou poser par-dessus lors d'une isolation de combles perdus? »

« En tant que propriétaire bailleur, une société de type SAS, SCI peut-elle être bénéficiaire des subventions, aides ? »

« Avez-vous une liste de professionnels locaux pour les travaux ? »

« Je souhaiterais installer des panneaux photovoltaïques, est-ce rentable? »

Comment fonctionne « Ma Prime Adapt' » et qui peut en bénéficier?

Pour qui?

Pour tous les habitants sans conditions de revenus qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement sur-mesure pour les aider à passer à l'acte et se projeter dans un programme de travaux.



CONTACT ET PERMANENCES

Comment nous contacter?

Une équipe de conseillers France Rénov’ joignables du lundi au vendredi (9h-12h et 13h-17h sauf le vendredi fermeture à 16h).

Téléphone : 05 56 33 88 70

Mail : infoenergie33@soliha.fr

Les permanences?

4 permanences mensuelles sur le territoire (+ celles OPAH) pour recevoir les ménages en rendez-vous + possibilité d’avoir un rendez-vous téléphonique, en visio ou sur Bordeaux.

1^{er} jeudi et 4^{ème} mardi de chaque mois sur les 2 CDC (sauf août)

Sur rendez-vous uniquement.

Prise de rendez-vous directement par téléphone ou mail (bientôt en ligne)

Attention ce service est réservé aux habitants de la CDC Sud Gironde et Convergence Garonne

A noter : Les Espaces France Rénov’ n’ont pas accès aux demandes « Ma Prime Rénov’ » des ménages.

mois	date	9h-12h	14h-17h
mars	25/03/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
avril	03/04/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	22/04/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
mai	15/05/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	27/05/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
juin	05/06/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	24/06/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
juillet	03/07/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
août			
septembre	04/09/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	23/09/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
octobre	02/10/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	28/10/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
novembre	06/11/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	25/11/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac
décembre	04/12/2025	CDC Sud Gironde	Maison France Services de Cadillac
	16/12/2025	Mairie de Villandraut	Mairie de Podensac



LES AIDES A LA RENOVATION DE L'HABITAT



AIDES ET PARCOURS



Le service public de la rénovation de l'habitat

Le point d'entrée unique pour bien préparer son projet de rénovation :

- Près de 600 Espaces conseils France Rénov'
- 0 808 800 700 / france-renov.gouv.fr



L'aide à la **rénovation énergétique**

Rénovation par geste	Rénovation d'ampleur	Rénovation en copropriété
----------------------	----------------------	---------------------------



L'aide à l'**adaptation** des logements



L'aide à la **réhabilitation** de logements indignes ou dégradés

LES CONDITIONS ET LES TRAVAUX ELIGIBLES

Pour bénéficier des aides les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des **professionnels qualifiés RGE dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique**

- Travaux d'isolation, de ventilation, de chauffage, d'ECS, d'énergies renouvelables et autres (audit énergétique, dépose de cuve à fioul, etc.) selon des critères techniques d'éligibilité
- Travaux d'adaptation du logement au handicap ou vieillissement
- Travaux de sortie d'habitat dégradé
- Travaux à l'échelle d'une copropriété pour de la rénovation énergétique
- **Aides sous conditions de ressources : RFR N-1**
- Logement de plus de 15 ans (ou 2 ans pour certaines aides)
- Public concerné : différent selon les aides financières

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

MA PRIME RENOV' PAR GESTES

Quels travaux?

Travaux de rénovation énergétique

Logements de plus de 15 ans

Tous les postes de travaux ne sont pas éligibles

Montants forfaitaires en fonction des revenus des ménages

Aide cumulable avec certificat d'économie d'énergie

Pour qui?

Propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de revenus

SCI non éligibles

Obligation d'occuper le logement pendant 3 ans pour un propriétaire occupant et location pendant 6 ans pour un bailleur

Revenus supérieurs exclus

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER- MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Chauffage solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible

Exemples de montants Ma Prime Rénov' par gestes

MA PRIME RENOV' PARCOURS ACCOMPAGNE

Quels travaux?

Travaux de rénovation énergétique

Logements de plus de 15 ans

Obligation de gain de 2 classes énergétiques à minima sur l'étiquette énergie du logement et de 2 gestes d'isolation (toiture/murs/menuiseries/sol) sur 25% des surfaces

Aide majorée pour les passoires énergétiques si sortie de classe F ou G après travaux

Audit obligatoire sauf dans le cadre de l'OPAH

Obligation d'être accompagné par un MAR

Pour qui?

Propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de revenus

SCI non éligibles

Obligation d'occuper le logement pendant 3 ans pour un propriétaire occupant et location pendant 6 ans pour un bailleur

MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT		MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉ- DIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €		45%	10%
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €		50%	15%
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €			20%
		du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%		
ÉCRÈTEMENT		100%	80%*	80%
		du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		
		50%		

Sauts de classes	Plafond de travaux éligibles	Très Modeste	Modeste
2	50 000 € (HT)	90 % (HT)	70 % (HT)
3	68 000 € (HT)		
4	87 000 € (HT)		
Bonification sortie de passoire		+ 10 % (HT)	
Ecrêtement (TTC) – taux de subventions publiques à ne pas dépasser		100%	80%

MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'

Tiers de confiance pour accompagner les ménages dans leur projet

Appui technique, administratif, financier et social

Prestations socles et des prestations facultatives ou renforcées, notamment pour les situations d'insalubrité, de perte d'autonomie ou de précarité énergétique

Prestation payante pour les ménages qui sera financée par une aide d'un montant variable en fonction des revenus (plafond prestation pris en compte 2000 euros TTC)

- 100% pour les ménages très modestes
- 80 % pour les modestes
- 40 % pour les intermédiaires
- 20 % pour les revenus supérieurs

Des conditions d'indépendance et de neutralité envers les particuliers sont exigées

Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' :
un accompagnement complet
et personnalisé

TECHNIQUE

- ✓ Visite et état des lieux du logement
- ✓ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✓ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✓ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- ✓ Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement

SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique

ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- ✓ Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme

FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires



MA PRIME ADAPT'

Aide pour les travaux d'adaptation du logement au handicap ou vieillissement

Aide possible pour les locataires si accord du bailleur

Pour les personnes en situation d'invalidité ;

Pour les personnes âgées de 60 à 70 ans sous conditions de GIR ou

Pour les plus de 70 ans

Parc privé uniquement et aucune condition d'ancienneté

Plafond des dépenses éligibles	Très Modeste	Modeste
22 000 € (HT)	70 % (HT)	50 % (HT)



MA PRIME LOGEMENT DECENT

Aide pour lutter contre l'habitat indigne

Etiquette E minimum après travaux

Conventionnement obligatoire pour les propriétaires bailleurs

Le logement fait l'objet d'une visite par un professionnel qualifié avec rapport de visite et grille d'évaluation de l'insalubrité ou de la dégradation de l'habitat

Plafond de travaux éligibles	Très Modeste	Modeste
87 000 € (HT)	90 % (HT)	70 % (HT)
Bonification sortie de passoire	+ 10 % (HT)	
Ecrêtement (TTC) – taux de subventions publiques à ne pas dépasser	100%	80%



Ma Prime Logement Décent
Pour un logement digne et durable

MERCI DE VOTRE ATTENTION 😊



05.56.33.88.70



www.gironde.soliha.fr